

PRODUITS FAIRWILD

>Produits récoltés en milieu naturel (plantes aromatiques et médicinales, gommés et résines, baies sauvages, fruits, noix, champignons, etc.).

> Ingrédients transformés à base de matières premières prélevées dans la nature pour utilisation dans des produits finis.

>Produits finis contenant des ingrédients FairWild.

AUTORISATION D'UTILISATION DU LABEL FAIRWILD

>Si votre organisation a un accord de licence avec la fondation FairWild.

>Si vos produits contiennent au moins 20% d'ingrédients FairWild et répondent aux règles pour les produits composites, vous pouvez utiliser la marque déposée Fairwild (logo) et bien la mettre en évidence.

> Si vos produits contiennent moins de 20% d'ingrédients FairWild, vous pouvez faire apparaître la marque déposée FairWild (logo) dans un endroit anodin.

> Si vos produits obéissent aux règles adaptées au contenu minimum applicables aux produits cosmétiques.



nautilusfilm/WWF (Femme namibienne de San séchant les griffes du diable)



CONTACT :

Fondation FairWild

Secrétariat :

TRAFFIC International
219a Huntingdon Road
Cambridge CB3 0DL
United Kingdom (Royaume-Uni)

Tél.: +44 1223 277427

Fax: +44 1223 277237

Courriel: secretariat@fairwild.org

Pour plus d'informations concernant la Fondation FairWild, veuillez visiter notre site Web (en anglais):

www.FairWild.org

FairWild est une marque déposée internationale.

Ce dépliant a été produit grâce à la contribution financière de



Federal Ministry
for Economic Cooperation
and Development



B. Pätzold (*Pelargonium sidoides*)



Juvenal Pereira/WWF Brésil (Fève tonka, région amazonienne brésilienne)

UN RÉFÉRENTIEL SOCIAL ET ÉCOLOGIQUE POUR LA RECOLTE DE PLANTES SAUVAGES FONDÉ SUR LES CONNAISSANCES ACTUELLES ET LA BONNE GESTION DES RESSOURCES

UN ACCORD ÉQUITABLE POUR TOUT LE MONDE ET POUR LES PLANTES RECOLTEES EN MILIEU NATUREL NOUS CONCERNE TOUS!



AVIVE (La récolte de résine de Breu dans la région de l'Amazonie brésilienne)

UN ACCORD ÉQUITABLE ET DURABLE POUR DES INGRÉDIENTS RECOLTES EN MILIEU NATUREL TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

La demande croissante de produits naturels dans les secteurs de l'alimentation, des cosmétiques, du bien-être et des ingrédients médicinaux constitue un important défi écologique et social : une forte pression sur les plantes menacées et potentiellement vulnérables peut mettre en péril les écosystèmes locaux et les moyens de subsistance des collecteurs qui appartiennent le plus souvent à la catégorie des plus démunis de la société dans les pays d'origine.

En réponse à ces préoccupations, la fondation FairWild promeut la gestion durable, équitable et à valeur ajoutée ainsi que le développement de la chaîne d'approvisionnement des ingrédients et produits naturels récoltés en milieu naturel.

Le référentiel FairWild, avec son système de certification, a intégré les versions antérieures des référentiels ISSC-MAP et FairWild.

Au-delà de la certification, les principes du référentiel FairWild se sont avérés essentiels dans la mise en œuvre des systèmes nationaux de gestion des ressources naturelles et des conventions internationales telles que la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et le processus des avis du commerce non préjudiciable de la CITES.

PRINCIPES DU RÉFÉRENTIEL FAIRWILD

Critères de récolte des plantes sauvages et de conservation de la nature

- > Maintien des ressources naturelles
- > Prévention des incidences négatives sur l'environnement
- > Pratiques durables de la récolte

Critères légaux et éthiques

- > Respect des lois, des réglementations, des accords
- > Respect du droit coutumier

Pratiques de gestion et d'entreprise

- > Application de bonnes pratiques de gestion
- > Application de bonnes pratiques d'entreprise

Relations avec les collecteurs

- > Relations contractuelles équitables entre les entreprises et les cueilleurs
- > Non-discrimination
- > Pas du travail des enfants
- > Respect du droit coutumier
- > Avantages commerciaux équitables pour les communautés de collecteurs

Conditions de travail équitables pour les ouvriers d'une entreprise de récolte

- > Principes fondamentaux et droits au travail
- > Bonnes et saines conditions de travail

Obligations des compagnies FairWild envers leurs fournisseurs et leurs acheteurs

- > Comportement commercial équitable et soucieux de la qualité

Obligations des acheteurs (importateurs, négociants)

- > Pratiques de négoce équitables
- > Prix juste et prime de commerce équitable

CHAMP D'ACTION DE FAIRWILD

- > Au moyen d'une certification, assurance d'une traçabilité, d'une transparence, de produits sûrs et d'une durabilité basée sur les ressources.
- > Encouragement de pratiques commerciales durables et équitables tout en influençant le choix du consommateur et la valeur ajoutée tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
- > Assurance envers l'acheteur d'une production récoltée et produite dans un environnement social et écologique rationnels.
- > Apport d'informations, de conseils, d'appui technique et de formation des clients intéressés à la collecte en milieu naturel et au commerce y associé tout en respectant les standards.
- > Information et influence des cadres réglementaires nationaux, régionaux et internationaux.

CERTIFICATION ET INSPECTION

Bases de la certification :

- > Analyse des risques
- > Évaluation des ressources
- > Plan de gestion
- > Pratiques de collecte durables
- > Calcul du coût tout au long de la chaîne d'approvisionnement
- > Traçabilité des marchandises et du financement
- > Pratiques d'échanges équitables documentées

Inspection :

- > Les agences compétentes conduisent des inspections. Les inspections peuvent être combinées avec d'autres systèmes d'audit.



A. Basappa (membre d'une communauté en Inde, avec sa récolte)